Miele

Fiche de données de sécurité conforme à Règlement sur les Produits Dangereux Annexe 1

ProCare Lab 10 AP

Version: 4 / CA | remplace la version: 3 / CA | Date de révision: 13.02.2026 | Date d'impression 13.02.26

1. Identification

1.1. Identificateur de produit

ProCare Lab 10 AP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Miele Ltd.
161 Four Valley Drive
Vaughan, ON L4K 4V8

No. de téléphone	+1-888-325-3957
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	sida@drweigert.de

Fabricant:

Miele & Cie. KG
Carl-Miele-Straße 29
D-33332 Gütersloh

No. de téléphone	+49 5241 89 0
No. Fax	+49 5241 89 2090

www.miele-professional.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GBK/ Infotrac: (USA domestic) +1 800 535 5053 or international +1 352 323 3500

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
Met. Corr. 1	H290

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient hydroxyde de potassium

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

3. Composition/Information sur les ingrédients ***

3.2. Mélanges

Composants dangereux ***

hydroxyde de potassium

No. CAS	1310-58-3			
No. EINECS	215-181-3			
Numéro d'enregistrement	01-2119487136-33			
Concentration	>= 25	< 50	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Met. Corr. 1	H290		
	Acute Tox. 4	H302		Voie d'exposition: orale
	Skin Corr. 1A	H314		
	Eye Dam. 1	H318		

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 0,5 < 2 %
Skin Corr. 1A	H314	>= 5 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 2 < 5 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 0,5 < 2 %

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

4. Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Apres l´ingestion avec le vomissement suivant il se produit l´aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l´étouffement

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

7. Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	>	0	<	30	°C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage d'après TRGS 510	8B	Matières dangereuses non combustibles corrosives

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne

pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation	Contact permanent avec les mains	
Matériau approprié	néoprène	
Épaisseur du gant	>=	0,65
Temps de pénétration	>	480
Matériau approprié	nitrile	
Épaisseur du gant	>=	0,4
Temps de pénétration	>	480
Matériau approprié	butyle	
Épaisseur du gant	>=	0,7
Temps de pénétration	>	480
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains	
Matériau approprié	nitrile	
Épaisseur du gant	>=	0,11

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Liquide, limpide		
Couleur	incolore à jaunâtre		
Odeur	caractéristique		
La limite de l´odeur			
Remarque	non déterminé		
valeur pH			
Valeur	>	14	
température		20	°C
Point de fusion			
Remarque	non déterminé		
Point de congélation			
Remarque	non déterminé		
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Remarque	Non applicable		
Le coéficient de l´évaporation			
Remarque	non déterminé		

inflammabilité (solide, gaz)

évaluation	Non applicable

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque	Non applicable

Pression de vapeur

Remarque	non déterminé

Densité de vapeur

Remarque	non déterminé

Densité

Valeur	1,38		g/cm³
température	20	°C	

Hydrosolubilité

Remarque	miscible en toutes proportions

solubilité(s)

Remarque	non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque	non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque	Non applicable

température de décomposition

Remarque	non déterminé

Viscosité

dynamique

Valeur	<	50		mPa.s
température		20	°C	

propriétés explosives

évaluation	non

Propriétés comburantes

évaluation	Aucun(e) n'est connu(e).

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

température de décomposition

Remarque	non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Réaction fortement exothermique avec les acides. Corrode l'aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

11. Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	1000	à	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)			
Remarque	Les critères de classification sont remplis.			

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

hydroxyde de potassium ...%

Espèces	rat
DL50	333 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Fortement corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Fortement corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

12. Données écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

hydroxyde de potassium ...%

Espèces	Gambusia affinis		
CL 50	80		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
Source	ECHA		

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque: non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

13. Données sur l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
Code de déchets CEE	20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	15 01 02	emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

ProCare Lab 10 AP

	Transport terrestre TMD	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		18 Alcalis	
14.1. Numéro ONU	1814	1814	1814
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

15. Informations sur la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

16. Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
VOC: Volatile Organic Compound
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
IBC: Intermediate Bulk Container
CAS: Chemical Abstracts Service
ISO: International Organization for Standardization
OEL: Occupational exposure limit
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
UN: United Nations
IMO: International Maritime Organization

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.